



Personnels  
Civils  
des Armées



L'UNSA Défense défend une conception du syndicalisme différente, positive et enthousiaste. Un engagement respectueux de l'avis de tous et de chacun, comme de l'autonomie de décision de ses structures territoriales.

L'UNSA Défense fait de la lutte contre les discriminations, sous toutes leurs formes, une de ses valeurs cardinales.

L'originalité du fonctionnement de l'UNSA en fait une organisation moderne, en phase avec les aspirations et les attentes des agents. Pour cela, vos délégués, élus, responsables, s'appuient sur une analyse des situations, collectives comme individuelles, sans dogme ni esprit partisan. En cela, l'UNSA cherche toujours la meilleure solution, elle n'est ni adepte du refus systématique de principe, ni dans une démarche d'acceptation par habitude.

L'expérience professionnelle et le goût au bien collectif de nos délégués ont forgé leurs connaissances des situations, éminemment diverses et variées d'un ministère pas comme les autres. **Que ce soit dans les domaines RH, sociaux, industriels, de santé et sécurité, d'avancement, de défense des droits individuels et ceux du collectif de travail, de discrimination, de statuts, de service public, tous nos délégués sont engagés dans une pratique syndicale UNSA exigeante et utile, efficace et enthousiaste, car s'appuyant sur le réel, le vécu des agents dans leur quotidien.**

UNSA Défense

78 et 80 rue Vaneau

75007 PARIS

01 42 22 37 02



TECHNICIENS SOUS STATUT OUVRIER



TECHNICIENS SOUS  
STATUT OUVRIER

VERSION DU 1ER SEPTEMBRE 2024

TSO

Votre bureau le plus proche :

Votre secrétaire nationale est à votre disposition :

**Sandra VASCONCELOS** - Titulaire

09 88 67 83 02 - 06 14 32 18 51

sandra.vasconcelos@intradef.gouv.fr

**Stéphane SIMON** - Adjoint

05 57 15 42 94 - 06 80 85 54 74

stephane.z.simon@intradef.gouv.fr

**Cédric GUEIRARD** - Adjoint

04 22 43 13 40 - 06 81 39 48 27

cedric.gueirard@intradef.gouv.fr



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

Édition septembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique.





### PHASE 1 : Expression des besoins

#### Le chef d'établissement

- Organise en amont de l'expression des besoins un dialogue informel soit sous forme de bilatérale, soit avec l'ensemble des syndicats,
  - L'expression des besoins est établie sur la base d'un volume d'avancement correspondant soit au taux d'avancement de groupe de l'année N, soit de l'ancien taux (si pas encore défini)
- Le référent**
- Priorise en fonction du taux réel des « conditionnants », l'expression des besoins transmise par le chef d'établissement,
  - Agrège et classe les besoins.
- Le CMG**
- Reçoit les besoins,
  - Les regroupe et les transmet à la DRH-MID.

### PHASE 2 : Calcul et répartition des volumes d'avancement

#### La DRH-MID

- Calcule les contingents d'avancements et les répartition/CMG.
- Tient compte, en fonction du taux, des listes d'expression du besoin fournies.

#### Le CMG

- Informe les référents (ATE = autorité territoriale d'emploi) des volumes octroyés au cours d'une réunion du comité de coordination des employeurs locaux (CCEL)
- Répartit par CAPSO :
  - Les avancements par groupe.
  - Les avancements d'échelons qu'il a calculés préalablement.

#### Le référent

- Octroie aux établissements le droit des avancements :
  - Par essai,
  - De groupe au choix,
  - D'échelon au choix.

### PHASE 3 : Pré-réunions d'établissements (élaboration des propositions d'avancements)

#### Les pré-réunions suivant le nombre d'OE

- Moins de 20 OE** : le référent propose après consultation des chefs d'établissements,
- Plus de 20 OE** : le chef d'établissement propose :
- La liste nominative pour l'avancement au choix des groupes (20% des « conditionnants »),
  - La liste nominative pour l'avancement au choix des échelons,
  - Les professions ouvertes à l'essai.

#### Le chef d'établissement

- Affiche les ouvertures des essais,
- Recueille les candidatures,
- Établit les listes des candidats à l'essai retenus et ajournés,
- Envoie au référent les listes nominatives des propositions d'avancements de groupes et d'échelon au choix, accompagnées de fiches de proposition.

#### Le référent

- Priorise les propositions nominatives d'avancements au choix, groupe, échelon, en fonction des discussions lors des pré-réunions.
- Communique toutes les propositions des essais et des choix de la CAPSO.

### PHASE 4 : CAPSO

#### La CAPSO

- Le président présente la liste des candidats à l'essai retenus et ajournés.
- Il présente les listes nominatives des propositions d'avancements de groupe et d'échelon, au choix ainsi que les propositions nominatives.

#### Le CMG

- Réalise le PV de la CAPSO.
- Prononce les avancements de groupe et d'échelon au choix ainsi que les nominations.

## TABLEAU DE CONCORDANCE DES PROFESSIONS

PROFESSION DES TSO	PROFESSION DES OE
Dessin Électricité, Hydrographie-cartographie, Bâtiment génie civil, Coque, Mécanique	<b>Ouvrier d'étude du travail</b> Spécialité dessin  Électromécanicien
Électronicien Électronique générale, Télécommunication	<b>Ouvrier des techniques de l'énergie</b> Électricité générale montage, Inspection de conformité des installations électriques, Installation et maintenance des équipements biomédicaux, Régénération des équipements biomédicaux  Électromécanicien spécialité capteurs et systèmes Optroiciel
Préparation du travail Structures, Chaudronnerie, Chaîne logistique, Électricité, Mécanique, Traçage de coque	<b>Ouvrier d'étude du travail</b> Spécialité méthode - ordonnancement  + <b>Ouvrier qui exerce une profession proche d'une des spécialités du TSO PT</b> Exemples : Mécanicien d'aéronautique structures, Chaudronnier, OTE Mécanicien d'aéronautique, Mécanicien de maintenance, Opérateur de productive traçage, Ouvrier de la chaîne logistique
Technicien de laboratoire et de centre d'essais Mesures physique, Chimie, Biologie, Bactériologie, Matériaux	<b>Ouvrier qui détient un diplôme dans l'une des spécialités</b> (exemple : pyrotechnicien qui détient un BEP électricité ou autre)
Informatique Analyste, Système et réseaux	<b>Ouvrier des techniques de laboratoire</b> Matériaux et structure, Électricité, Électronique, Mesures physique, Chimie, Biologie, Microbiologie, Matériaux et structures, Mécanique moteur thermique  <b>Ouvrier des techniques de l'informatique</b> Informatique générale, exploitation informatique, Administration systèmes réseaux, Sécurité et sécurité des systèmes de télécommunication

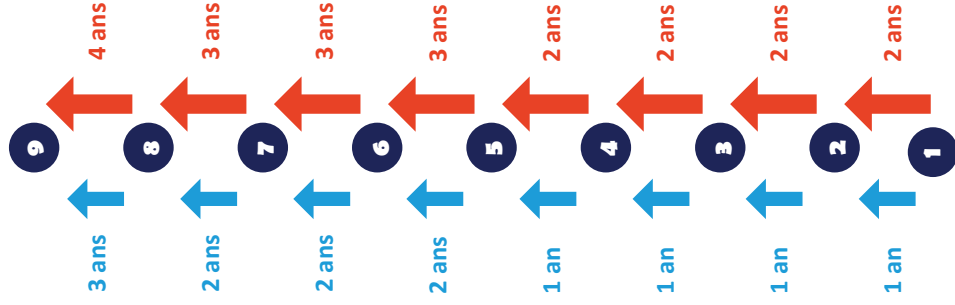




**DATES DE NOMINATION À L'AVANCEMENT DE L'ANNÉE**

**DURÉE DES ÉCHELONS**

**CHOIX** | **ANCIENNETÉ**



**ÉCHELONS**

**Choix** : Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'avancement.

**Ancienneté** : Au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date à laquelle les conditions sont réunies.

**GROUPE**

**Essai-lauréat (1<sup>er</sup>)** : A la date de la CAPSO ou au plus tard au 31 mars de l'année.

**Essai-reliquataire** : au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

**Choix** : au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

**Suite au Cours National** : Au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la fin du cours de formation (stage pratique inclus).

**IMPORTANT**

**L'avancement au choix** :

- N'est pas impacté par la création du 9<sup>eme</sup> échelon.
- Est toujours conditionné à l'obtention du 8<sup>eme</sup> échelon.

**TSO Anciens** : ne conditionnent pas à l'avancement d'échelon au choix mais perçoivent 3 ans après leur admission dans le dispositif l'échelon immédiatement supérieur à celui qu'ils ont obtenu lors du reclassement en tant que TSO anciens. Ils peuvent alors être conditionnant à l'avancement au choix.



**FONCTIONNEMENT DE LA CAPSO**

**LES GRANDS PRINCIPES DU DISPOSITIF**

➔ CAPSO par employeur - Présidence par le directeur du CMG :

- Placée au niveau du CMG;
- >= à 750 ouvriers de l'État (OE/CE/TSO) du ressort du CMG.

➔ CAPSO mixte - Présidence par le chef du CMG :

- Placée au niveau du directeur du CMG;
- Regroupe plusieurs employeurs dont l'effectif d'ouvriers < à 500 (regroupements décidés localement)
- CMG Arcueil : 1 - CMG SGL : 2 - CMG Toulon : 2 - CMG Metz : 2 - CMG Bordeaux : 2 - CMG Lyon : 1 - CMG Rennes : 2 + (1 CAPSO Terre).

➔ CAPSO d'établissement - Présidence par le chef d'établissement :

- Avec effectif > à 500 ouvriers de l'État (OE/CE/TSO) pour tout établissement. Seules 3 CAPSO d'établissement : AIA Clermont-Ferrand, AIA Bordeaux, AIA Cuers.

➔ 1 CAPSO pour le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) placée auprès du CMG de Lyon.

Une règle unique : les décisions d'avancement sont prises à l'issue de la CAPSO par le directeur du CMG qui a délégation de pouvoir.

**IPÉROULEMENT DU VOTE DANS LA CAPSO**

**VOTE UNIQUE**

Les 3 catégories de personnels à statut ouvrier sont regroupées dans un collège unique : ouvriers, chefs d'équipe, techniciens à statut ouvrier.

**LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROCESSUS D'AVANCEMENT**

PHASE 1	Expression des besoins
PHASE 2	Calcul et répartition des avancements
PHASE 3	Pré-réunions d'établissements.
PHASE 4	Élaboration des propositions d'avancement. CAPSO

